

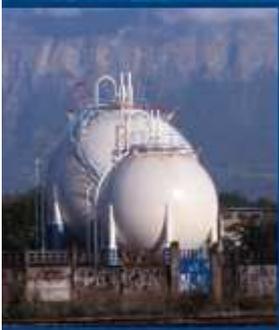
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNE DE :

**PLAISANCE**

**D.I.C.R.I.M**

**Document  
d'Information  
Communal  
sur les Risques  
Majeurs.**



*Date d'édition:*

*Novembre 2014*



## COMMUNE DE PLAISANCE

### Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage.

- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

***une faible fréquence*** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

***une énorme gravité*** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux, émeutes, ...) non traités dans ce dossier.

**Pour en savoir plus :**

**Mairie de PLAISANCE : 05 53 58 79 55**

**Site internet de la commune :**

**[www.plaisance24.com](http://www.plaisance24.com)**

### Cadre législatif :

- L'article L 125-2 du code de l'environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger

- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information

## « PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chers administrés,

La sécurité des habitants de notre commune est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

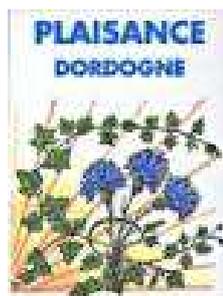
Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire



# Plaisance

DORDOGNE  
Aquitaine



feux de forêt



mouvements de  
terrain



inondation



sismicité  
zone 1

## en cas de danger ou d'alerte

### 1. abritez-vous

### 2. écoutez la radio

- Station France Bleu - Bergerac-99 Mhz
- Station France Bleu - Montignac-99,5 Mhz
- Station France Bleu - Sarlat-89,1 Mhz
- Station France Bleu - Périgueux-99,3 Mhz
- Station France Bleu - Saint-Astier-101.1 Mhz
- Station France Bleu - Ribérac-90.5 Mhz
- Station France Bleu - Mussidan-104.4 Mhz

### 3. respectez les consignes

- > n'allez pas chercher vos enfants à l'école

## pour en savoir plus, consultez

> en préfecture, le Document Départemental sur  
les Risques Majeurs

> sur Internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)



## RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

**ALERTE** : En cas de montées subites du niveau des eaux des cours d'eau, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone, courriels....).

	<b>1-Mettez-vous à l'abri et si possible montez à l'étage</b>
	<b>2-Écoutez la radio</b> France Inter GO 92,6 KHz ou France Bleu Périgord –Bergerac FM sur 99 Mhz
<b>3- Suivez les consignes</b>	
	<b>Coupez l'électricité et le gaz</b>
	<b>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</b>
	<b>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</b>

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

**Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation**

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche**

**Chauffez dès que possible.**

	<b>RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>	Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol	
--	--	--	--

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

**ALERTE** : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

<b>1- Pendant l'évènement</b>			
	<b>Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments</b>		<b>Ne revenez pas sur vos pas</b>
			<b>Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé</b>

<b>2 – Après l'évènement</b>	
ÉVALUEZ LES DÉGÂTS	INFORMEZ LES AUTORITÉS

### EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

<b>A l'intérieur</b>		<b>A l'extérieur</b>	
	Dés les premiers signes, <b>évacuez</b> les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas		<b>Éloignez-vous</b> de la zone dangereuse

**SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE (cartes anciennes, textes...), DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES MINES, CAVITÉS OU AUTRE POUVANT ENTRAÎNER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, VEUILLEZ EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.**

	<b>RISQUE FEU DE FORET</b>	On parle de feu de forêt lorsque le sinistre se déclare sur une surface d'au moins un hectare attenant et qu'une partie des étages arbustifs et arborés est détruite.
---	--------------------------------	---

On distingue 3 types de feux :

- Les feux de sol : d'une faible propagation, ils brûlent la matière organique contenue dans la litière.
- Les feux de surface : ils brûlent les strates basses de la végétation (landes et garrigues) et se développent par rayonnement.
- Les feux de cime : ils atteignent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu, libérant une grande quantité d'énergie. Leur vitesse de propagation est renforcée par la vitesse du vent et l'état de sécheresse.

Les réflexes qui sauvent :

	Ne vous approchez jamais à pied ou en voiture d'un feu de forêt.
	Ouvrez le portail de votre terrain.
	Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur de votre maison.
	Enfermez-vous dans votre maison ou tout autre bâtiment.
	Fermez les volets de votre habitation.

	<b>RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES</b>	Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous sol (canalisations-gazoduc, oléoducs)	
---	---	---	---

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs.

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ:** ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

<p><b>Si vous êtes témoin</b> </p>	<p><b>Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) :</b> selon consigne</p>	
<p> <b>Donnez l'alerte</b> (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie</li> <li>o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant</li> <li>o Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent</li> </ul> <p><b>Et consignes 1 et 3 (2 si possible)</b></p>		<p><b>1 - Mettez-vous à l'abri</b> - restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche - fermez les portes et les fenêtres - arrêtez les ventilations</p>
	<p><b>Ou</b></p>	<p><b>2 - Éloignez-vous</b></p>
	<p><b>Mais</b></p>	<p><b>Évitez de vous enfermer dans votre véhicule</b></p>
		<p><b>3 - Écoutez la radio</b> France Inter GO 92,6.KHz ou France Bleu Périgord 99 FM</p>



## EVENEMENTS METEOROLOGIQUES EXCEPTIONNELS

La commune a intégré dans son plan communal de sauvegarde les risques liés aux événements météorologiques exceptionnels



Météo France émet quotidiennement une carte de vigilance qui permet à chaque citoyen de connaître le niveau de risque de son département. Cette carte de vigilance détermine quatre niveaux de risque, quel que soit le **phénomène** concerné :

Extrait du site : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.**



Les vigilances pluie-Inondation et Inondation sont élaborées avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le lundi 16 avril 2012 à 11h13  
Validité : jusqu'au mardi 17 avril 2012 à 06h00  
Actualise la carte du lundi 16 avril 2012 à 06h00

**METEO FRANCE**  
Toujours un temps d'avance

Copyright

## ÉCHELLE DE VIGILANCE METEO-FRANCE

### NIVEAU 1 : PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE (vert)

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

### NIVEAU 2 : SOYEZ ATTENTIF (jaune)

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Extrait du site [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### NIVEAU 3 : SOYEZ TRÈS VIGILANT (orange)

Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

### NIVEAU 4 : UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE (rouge)

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## Consignes spécifiques à chaque type de phénomène

Phénomène	Niveau jaune	Niveau orange	Niveau rouge
Vent		<p>Limitez vos déplacements et renseignez vous avant de les entreprendre. Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets. N'intervenez pas sur les toitures. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez les objets exposés au vent.</p>	<p>Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation. Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.</p>
Pluie		<p>Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilant. Évitez le réseau routier secondaire. Soyez prudent face aux conditions de circulation pouvant être difficiles. Si vous habitez en zone habituellement inondable, prenez les précautions d'usage.</p>	<p>Restez chez vous et évitez tout déplacement. Ne vous engagez en aucun cas, ni à pied ni en voiture, sur une voie immergée. Prenez toutes les précautions pour la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans des zones rarement touchées par les inondations.</p>
Neige/ Verglas		<p>Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR 0 800 100 200) Respectez les restrictions de circulation et les déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.</p>	<p>Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement. En cas d'obligation de déplacement : - renseignez-vous auprès du CRICR - signalez votre départ et la destination à des proches. - munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée. Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.</p>
Orage		<p>Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. À l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.</p>	<p>Évitez les activités extérieures de loisirs. Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens. Sur la route, arrêtez-vous en sécurité en évitant les zones boisées et ne quittez pas votre véhicule sauf danger immédiat.</p>
Canicule	<p><b>Protégez-vous de la chaleur :</b> Évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes. En cas de sortie nécessaire, restez à l'ombre, portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleur clair. Emportez si nécessaire une bouteille d'eau. Fermez les volets et les rideaux des façades exposées au soleil. Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez les la nuit, en provoquant des courants d'air. <b>Rafrâchissez-vous :</b> Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour. Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais <b>Buvez fréquemment</b> et abondamment même sans soif, et continuez à manger comme d'habitude. <b>N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.</b></p>		
Grand Froid	<p>Limitez les activités extérieures. En cas de sortie nécessaire, habillez-vous chaudement (se couvrir la tête, la bouche, les mains) A la maison, maintenez la chaleur des pièces à une température convenable. Fermez les pièces inutilisées. Ne surchauffez pas les poêles à bois et les chauffages d'appoint (risque d'incendie ou d'intoxication). N'obstruez pas les bouches d'aération. Signalez une personne sans abri ou en difficulté en appelant le 115.</p>		